

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. a ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE GARNIER-PAGÈS.

Les souscriptions destinées à élever un monument à la mémoire de Garnier-Pagès seront reçues au bureau du CENSEUR tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Lyon, 15 juillet 1841.

Le télégraphe a appris à la France que l'ordre régnait à Toulouse; que l'application des mesures prescrites par l'administration des finances s'y poursuivait sans opposition de la part des habitants. On lisait dans le *Messenger* du 10 « que l'opération du recensement des propriétés bâties et des portes et fenêtres, suspendue par le précédent préfet, avait été reprise dans la journée du 5, le lendemain de l'arrivée du nouveau préfet, M. Mahul, et s'était poursuivie sans opposition. » Ce simple rapprochement suffit pour indiquer le degré de confiance qui doit être accordé aux affirmations du télégraphe sur l'affaire du recensement, et les déplorables événements qui ont suivi l'arrivée de M. Mahul à Toulouse attestent avec une égale évidence que la version du *Messenger* était du moins fort prématurée.

Oui, l'ordre est rétabli à Toulouse; cette cité sur laquelle l'envoyé du 29 octobre vient de faire l'odieuse expérience des façons gouvernementales des doctrinaires, cette cité s'est retirée devant la sauvage exécution des ordres impitoyables dictés par M. Guizot au nouveau préfet de la Haute-Garonne. Mais c'est bien sur lui que pèsera tout entière la responsabilité des troubles qui ont ensanglanté Toulouse, et son nom restera maudit par une population qui, — au mépris des formalités dont la loi fait précéder l'usage de la force, et des garanties que la loi assure aux citoyens, — a été, dans presque tous les cas, chargée et sabrée sans sommations. Les magistrats municipaux ont voulu employer les moyens de conciliation et de douceur; eh bien! cette intervention aussi salutaire que légitime a été insolemment repoussée. M. Mahul a répondu que les moyens rigoureux étaient préférables et il a ordonné de les employer.

Au milieu de l'irritation toujours croissante de la population, le conseil municipal de Toulouse, spontanément réuni, avait besoin pour agir de l'autorisation préfectorale; eh bien! il lui a été répondu que son intervention était inutile, et l'autorisation de se réunir légalement lui a été outrageusement refusée. — Les magistrats municipaux avaient justement pensé que l'intervention de la garde nationale exercerait une influence plus favorable que celle des troupes de la garnison au rétablissement de la paix et de l'ordre publics; eh bien! l'intervention de la garde nationale a été repoussée au nom des droits qu'il tient de la loi par le nouveau préfet!

Ainsi, concentrant dans ses mains tous les pouvoirs, dictant ses ordres à la force armée, aux agents de la police, et suspendant de sa propre volonté toute action de la part de la magistrature municipale, M. Mahul a tenu pendant trois jours la ville de Toulouse en état de siège, et sa correspondance avec le nouveau maire portait un tel cachet d'arrogance que ce magistrat, dit l'*Emancipation*, finissait en ces termes une de ses lettres :

« En terminant, il me sera permis de vous faire observer » que le style de votre correspondance a une forme blessante et insolite pour l'administration que je représente » et à droit à des égards que vous paraissez avoir oubliés. » Ces tristes paroles d'un citoyen qui avait accepté par devoir le poste difficile que la brutale destitution de M. Floret avait rendu vacant disent mieux que nous ne le pourrions faire, dans leur douloureuse simplicité, les outrageantes humiliations qui ont pesé sur l'administration municipale de Toulouse pendant la crise qu'elle vient de traverser; elles démontrent avec une irrésistible évidence que M. Mahul avait reçu l'odieuse mandat d'y châtier la résistance des corps municipaux envers le coup d'état financier de M. Humann et de donner une leçon au pays.

Cette leçon ne sera pas perdue; le pays en conservera le souvenir, comme M. Mahul gardera sur son nom la tache indélébile du sang versé pendant ces malheureuses journées.

A Dieu ne plaise que nous apportions dans ce débat ouvert entre le pays et le gouvernement, dans ce duel commencé entre les communes et l'Etat, des paroles ardentes et irritantes! Nous savons, — et nous devons encore le répéter aujourd'hui, — nous savons ce que rapportent au régime qui pèse sur la France les émeutes, les spéculations impitoyables qui ont fait jusqu'ici toute sa force, qui ont soutenu et prolongé son existence; nous savons tout ce que les libertés du pays y ont perdu, tout ce qu'elles y perdraient encore si le patriotisme des citoyens, si l'action vigilante de la presse libre n'apportait désormais d'invincibles obstacles à la continuation d'un tel état de choses. Le régime des doctrinaires passera comme ceux qui l'ont précédé, et puisqu'il ne peut lui-même s'accommoder de la légalité telle que l'ont faite la constitution et les lois actuelles, laissons donc à cette légalité, de plus en plus audacieusement violée, le soin de la briser.

Le nouveau préfet de la Haute-Garonne a prétendu « que

les opérations prescrites par l'administration des finances n'avaient point pour but l'accroissement de l'impôt, que leur unique objet était d'en assurer une plus équitable répartition entre tous les contribuables. » C'est la substance. Mais alors pourquoi donc M. Humann a-t-il dit à ses agents : « L'état de nos finances exige que l'on fasse rendre à l'impôt tout ce qu'il peut produire » ? Pourquoi a-t-il dit et écrit à ses agents que le zèle et la capacité seraient un titre supérieur à l'avancement, et, s'il est vrai, comme M. Humann l'a depuis affirmé pour atténuer l'odieux des mesures prescrites, que le fisc ne doit rien retirer des ouvertures par où le pauvre reçoit un peu d'air et de lumière, pourquoi, partout où le recensement a lieu, toutes ces ouvertures sont-elles si minutieusement et si rigoureusement consignées sur les états des contrôleurs ?

Si les recensements actuels n'ont pas pour but l'accroissement de l'impôt, pourquoi, nous le demandons, M. Humann a-t-il prescrit à ses agents « d'établir les valeurs locatives au moyen de baux authentiques, là où les locaux et les bâtiments sont loués et affermés, et, dans le cas contraire, par comparaison avec les bâtiments dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu » ? Est-il besoin de rien ajouter pour prouver qu'ici M. Mahul a sciemment et effrontément menti ? Nous ne le croyons pas.

M. Mahul a prétendu que la loi n'était point violée dans les moyens d'exécution employés pour le nouveau recensement, que c'était là une erreur due à la malveillance et à la mauvaise foi. En vérité, tant d'audace ne se peut concevoir, et les conseils municipaux ne s'attendaient pas sans doute à être constitués en un état aussi naïf et aussi flagrant d'ignorance et d'erreur sur le sens réel des prescriptions de la loi. Eh bien! par un retour dont la cause nous importe peu, le *Journal des Débats* lui-même et d'autres feuilles ministérielles l'ont dit après nous, avec nous, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici leurs propres paroles :

« Ce n'est pas le présent, c'est l'avenir surtout qui est intéressé, car les instructions ministérielles ont mis de côté, FAIT INCONTESTABLE, pour la contribution mobilière, pour l'impôt des portes et fenêtres, les répartiteurs et les maires, malgré la loi de 1832; elles ont mis de côté, ou peu s'en faut, quant à la contribution des patentes, les maires, les sous-préfets et les préfets, contre le vœu formel de l'arrêté de l'an VII et les instructions de l'an IX. »

Que pourrions-nous dire de plus pour prouver que la législation qui place sous la paternelle autorité des magistrats municipaux la composition des matrices et la répartition de l'impôt a été violée, au mépris de l'intérêt et du droit des communes, outrageusement pour l'autorité municipale à qui cette législation attribue une intervention supérieure dont la légitimité serait écrite dans le droit naturel alors même qu'elle ne le serait pas dans le texte si formel et si précis que nous avons déjà cité et que nous rappellerons au besoin.

Et cependant le *Journal des Débats* avait précédemment affirmé que le ministre des finances « ne voulait rien de contraire à la loi et à l'équité. »

On dit que le recensement s'opère aujourd'hui à Toulouse dans le sens des mesures prescrites par M. Humann. On nous permettra, jusqu'à preuve évidente, de douter qu'il en soit ainsi. En succédant à M. Perpessac, le nouveau maire n'a pu vouloir, — en face de la ferme et courageuse résistance du conseil municipal de cette ville, de l'odieuse vengeance que le ministère du 29 octobre a tirée de la sage et noble conduite de l'ancien préfet de la Haute-Garonne, M. Floret, — faire un honteux sacrifice des droits et de l'intérêt des citoyens, des droits et des prérogatives des corps municipaux; il n'a pu, enfin, consacrer par une coupable faiblesse la violation des lois. S'il en était autrement, ce serait là une mauvaise action, et les Toulousains n'auraient plus qu'à confondre dans une même malédiction le préfet qui les a fait sabrer sans sommations et le maire qui a courbé le front sous le coup de la force brutale.

L'*Emancipation* de Toulouse révèle aujourd'hui des tentatives qui, dans les circonstances actuelles, auraient une haute gravité, si nous pouvions les regarder comme autre chose que des faits isolés, que l'expression brutale de mécontentements individuels. Nous ne faisons pas à l'armée l'injure de croire qu'elle approuvera la conduite des officiers de Toulouse; elle doit comprendre que la liberté de la presse est la seule qui nous reste, celle qui doit sauver les autres. Cette liberté, le ministre Soult la conteste à l'armée; MM. les officiers, qui se sont plaints vivement et avec raison des entraves mises à l'exercice d'un droit que la loi leur donne, commettraient la plus grave faute s'ils essayaient de gêner chez les citoyens cette même liberté qui est aujourd'hui la seule garantie de l'armée contre l'arbitraire du ministre. Les scènes de Toulouse soulèveraient d'autres questions bien autrement graves et importantes sur lesquelles nous n'insisterons pas, persuadés que l'armée tout entière condamnera la conduite des officiers qui se sont livrés à de tels excès.

Le *Messenger*, en annonçant par dépêche télégraphique que l'ordre est enfin rétabli à Toulouse, ajoute d'un ton bref que

les troubles de cette ville ont présenté peu de gravité. Le récit de l'*Emancipation* et la notoriété des faits attestent au contraire l'importance malheureuse de ces troubles, réprimés par M. Mahul avec une brutalité qui lui vaudra la réputation de son collègue M. Petit de Bantel. Les extraits de l'*Emancipation* que nous avons cités dans un de nos précédents numéros ont déjà fait connaître, dans leur déplorable vérité, les scènes qui ont eu lieu à Toulouse; on sait que des barricades ont été élevées par le peuple, que des clerges ont été faites dans les rues et que la troupe, poussée par des ordres impitoyables, a versé le sang des citoyens.

Nous ne comprenons pas, quant à nous, pourquoi M. Mahul a négligé ou refusé de convoquer la garde nationale dont l'intervention aurait à coup sûr rétabli l'ordre sans effusion de sang. L'opinion publique a déjà jugé M. Mahul; mais nous n'espérons point que le ministère juge la conduite de ce fonctionnaire avec la même sévérité.

On lit dans l'*Emancipation* :

Le 10 du courant, quatre officiers d'artillerie et un officier de tirailleurs de Vincennes, dont nous regrettons de ne pouvoir publier ni les noms ni le grade, vu l'absence de leurs épaulettes, se sont présentés dans nos bureaux pour y renouveler la scène que les séides d'Espartero se permirent, en Espagne, envers les rédacteurs de l'*Huracan*.

Après s'être plaints, dans les termes les plus insolents, et qui dénotent une éducation du plus bas étage, de ce qu'on se permettait de parler dans l'*Emancipation* des faits et gestes de la troupe, à propos des événements dont notre ville est le théâtre, ils ont eu l'impertinence d'ajouter que si l'on mettait encore quelque chose qui leur déplût, ce ne serait ni devant les tribunaux ni par les armes qu'ils en demanderaient raison, mais qu'ils assommeraient à COUPS DE BATON le gérant de notre journal.

M. Raullet, à qui s'adressait cet étrange langage, ne voulant pas, par respect pour la maison, infliger à ceux qui le tenaient le châtiement qu'ils auraient mérité, a répliqué que, pour des hommes qui portaient épée, il était assez inconvenant de parler de bton; que, quant à lui, ancien militaire, il n'admettait pas de pareils moyens pour vider une contestation quelconque, mais qu'il était prêt à leur rendre raison individuellement, l'un après l'autre, avec l'arme qu'il leur plairait de choisir.

Les officiers ont répondu qu'ils verraient plus tard s'ils devaient accepter la provocation; mais que, dans tous les cas, ils persistaient dans l'intention d'assommer le gérant à COUPS DE BATON, si l'on publiait quelque article qui ne fût pas à leur convenance. M. Raullet les a alors priés de passer la porte, ce qu'ils ont fait sans en demander davantage.

Dans cet état de choses, le gérant de l'*Emancipation* croit devoir informer M. le procureur du roi que, pour éviter l'assassinat dont on le menace, — car le journal ne sera nullement intimidé par la forfanterie de nos impudents visiteurs, — il ne sortira plus qu'armé, afin de repousser la force par la force.

Le gérant de l'*Emancipation*, RAULET.

Aussitôt qu'on a connu à Toulouse la visite indécente dont nous avons été l'objet, nous avons reçu de toute part les marques de la sympathie la plus flatteuse, et un grand nombre de patriotes, la plupart en possession de grades supérieurs et autres dans la garde nationale, sont venus inscrire leurs noms sur des listes pour le cas où un engagement d'honneur collectif devrait avoir lieu.

En donnant cette nouvelle, nous n'entendons assurément provoquer personne, d'autant que nous aimons à penser que la conduite scandaleuse des cinq officiers signalés n'a pas eu l'assentiment de leurs camarades; cependant, comme il se pourrait que ces messieurs eussent été les délégués de la garnison, nous sommes bien aises de faire savoir à qui de droit que la population, pas plus que la presse, n'est disposée à souffrir de système d'intimidation.

— Quatre officiers d'artillerie se sont présentés samedi dernier au bureau de l'*Utilitaire*, pendant l'absence du rédacteur; ils ont déclaré que si le numéro de ce jour, c'est-à-dire de dimanche, renfermait des attaques contre les officiers d'artillerie concernant leur conduite dans les affaires de ces trois journées, C'EST, ont-ils dit, SUR SON DOS ET SUR LE DOS DE TOUS LES RÉDACTEURS DES JOURNAUX DE LA VILLE QUE NOUS NOUS EN PRENDRONS. Ils ont accompagné ces propos d'invectives et de menaces dégoûtantes contre la presse toulousaine.

Le rédacteur de l'*Utilitaire*, absent lorsqu'ils se sont présentés, déclare que ces quatre officiers, en se conduisant ainsi, ont manqué de convenance et de bons procédés à son égard. Il déclare, en outre, que si c'est de l'intimidation qu'ils ont voulu faire, l'écrivain de ce journal est au-dessus de toute intimidation et ne redoute nullement les menaces. Il poursuivra donc toujours sa mission de journaliste avec fermeté, conscience et énergie.

Une heure après cette première visite, les officiers d'artillerie se sont présentés de nouveau au bureau du journal, mais cette fois au nombre de cinq. Le rédacteur de l'*Utilitaire* était présent. Il leur a fait observer l'inconvenance des propos dont ils s'étaient servis à son égard pendant son absence. Il a formellement dit qu'il leur offrait deux moyens de réclamation : la voie des tribunaux ou celle de l'honneur; il leur laissait le choix de l'une ou de l'autre.

L'officier qui portait la parole a répliqué en disant qu'il n'emploierait ni l'une ni l'autre, mais seulement celle de la force brutale. Eh bien! dès ce moment, le rédacteur de l'*Utilitaire* déclare que le premier officier d'artillerie qui le menacera chez lui ou sur la voie publique, cela le constitue, par le fait, dans le droit de légitime défense, et qu'il usera à tour de la force brutale.

L'*Utilitaire*, qui donne ces détails, ajoute que les officiers qui se sont rendus chez lui, et qui étaient allés à l'*Emancipation*, se sont aussi présentés dans les bureaux de la *Gazette du Languedoc* pour y renouveler le même scandale.

Il va sans dire que ces messieurs n'ont eu aucune plainte à porter ni au *Journal de Toulouse*, ni à la *France Méridionale*, et cela pour de très-bonnes raisons.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous recevons d'un militaire de la garnison d'Oran le récit suivant des événements dont les environs de cette ville ont été récemment le théâtre.

ORAN, le 27 juin 1841. — Abd-el-Kader, fidèle à son système qui consiste à éviter toute rencontre sérieuse avec nos colonnes mobiles, a divisé son armée qui a été ensuite disséminée, chaque corps détaché devant saisir toutes les occasions de frapper des coups à l'improviste et sans se compromettre. Il paraît que l'émir a voulu surveiller lui-même, à la tête d'une partie de ses forces, les mouvements de la colonne aux ordres du lieutenant-général Bugeaud. Un de ses kalifas est resté aux environs d'Oran, dont la garnison a été affaiblie par l'envoi de la plupart de ses régiments à Mostaganem. Ce chef avait mission d'inquiéter nos alliés et de les empêcher de faire la récolte. Quoi qu'il en soit, depuis le 17 mai, l'ennemi n'a cessé de venir tirer aux avant-postes. Le 24 de ce mois, il s'est présenté en force et a massacré ou fait prisonniers quelques-uns de nos alliés qui étaient aux champs. On s'attendait à avoir une rencontre sérieuse, car les Arabes se montraient en même temps sur tous les points compris entre le blockaus d'Alhonja et les pentes méridionales de Santon, et s'étaient approchés, pendant la nuit, de nos avant-postes sans être aperçus.

Dès le matin, les Arabes alliés se sont portés en avant, avec leur bravoure ordinaire, dans la direction du blockaus Raz-el-Aïn, qui paraissait menacé d'une attaque. Ils n'ont pas tardé à être appuyés par deux demi-bataillons du 6^e léger et du 41^e de ligne, la compagnie turque, la section hors rang du 4^e bataillon léger et une section d'artillerie.

Le colonel Montpezat, commandant supérieur du territoire d'Oran, qui dirigeait les mouvements, a fait preuve d'habileté et de courage; il a déployé une partie des troupes en tirailleurs, tandis que les autres marchaient en colonne. L'artillerie formait le centre.

Nos troupes ont exécuté tous les mouvements avec un ensemble admirable, et nous n'avons eu que quelques blessés et deux chevaux tués. On pense que l'ennemi a eu une quarantaine d'hommes hors de combat; il a perdu, en outre, un certain nombre de chevaux.

— Bien que nous ayons déjà parlé du dernier échange de prisonniers, nous croyons devoir insérer les renseignements suivants, recueillis par notre correspondant ordinaire d'Oran :

Dans la journée du 15 juin a eu lieu un échange de prisonniers en avant du camp du Figuier. Le colonel commandant supérieur, avec une petite colonne et deux pièces de canon, avait conduit sur ce point 56 Arabes, hommes, femmes et enfants. Un marabout, entré à Oran deux jours avant pour traiter de l'échange, s'y trouvait aussi, et il a même élevé des difficultés, prétendant que Mohamed-ben-Mouctar et son camarade, de la tribu des Douairs, qui sont en état d'arrestation depuis plus d'un an pour cause de désertion, ayant été pris lorsque déjà leurs femmes et leurs bagages avaient passé à l'ennemi, devaient être compris dans l'échange. Ce point n'a pas été concédé, et les Arabes ont enfin renoncé à leurs prétentions à ce sujet.

Nos prisonniers avaient fait savoir à l'autorité qu'ils étaient fatigués et hors d'état de marcher, ce qui décida le commandant de la petite colonne à se porter en avant du Figuier. L'escorte arabe, sous les ordres du fils de Ben-Yacoub, paraissait hésiter en voyant nos troupes s'approcher; en fin deux officiers français allèrent à la rencontre de cette escorte, et, immédiatement après, le fils Yacoub vint près du colonel. Bientôt nos 52 hommes vinrent se jeter dans les bras de leurs camarades sous les armes. Ils sont entrés en ville sur des prolonges, très-gais et chantant des airs nationaux.

L'autorité française a retenu trois Arabes qui devaient être compris dans l'échange; ils appartiennent à une tribu sur le territoire de laquelle quatre de nos prisonniers ont manqué à l'appel.

— C'est le bateau à vapeur *la Chimère*, capitaine Fougue, qui est arrivé à Toulon le 10 avec la correspondance d'Afrique. Ce paquebot n'avait pas apporté le *Moniteur algérien* qui est arrivé par le bateau à vapeur *le Cerbère*, lequel a mouillé sur rade de Toulon avec des malades.

On lit dans ce journal, en date d'Alger le 7 juillet :

Le bateau à vapeur *le Phare*, arrivé hier au soir de Mostaganem avec des dépêches pour France de M. le gouverneur-général, a ramené MM. les généraux Liautey et Berthois, commandants supérieurs de l'artillerie et du génie, M. le colonel du génie Charon, M. Eynard, aide-de-camp de M. le gouverneur, ainsi que plusieurs officiers de tous grades.

M. le général Changarnier et M. le lieutenant-colonel Cavaignac sont aussi de retour à Alger.

M. le général Baraguay-d'Illiers est resté momentanément à Blidah.

M. le gouverneur-général, dont la présence est encore nécessaire à Mostaganem pour régler diverses affaires importantes, n'est attendu à Alger que du 11 au 12 de ce mois.

— Le général de Bar, commandant le territoire d'Alger, ayant été averti que la colonne expéditionnaire se dirigerait, à son retour, vers le pays des Hadjoutes, résolu de marcher à sa rencontre, dans le but de recueillir ce qu'elle pousserait devant elle. Ce mouvement devait, dans tous les cas, lui fournir l'occasion très-opportune de reconnaître une portion peu fréquentée du territoire placé sous son commandement.

En conséquence, le général réunit, le 30 juin, à Douéra, une colonne de 900 hommes d'infanterie et de 200 chevaux qu'il dirigea le lendemain sur Coléah. Le 2 juillet, à la pointe du jour, cette colonne, renforcée de 300 hommes de la légion étrangère, se portait sur *Kabour-Roumia* (Tombeau de la Chrétienne), lorsqu'après quatre heures de marche elle rencontra les colonnes de gauche du général Baraguay d'Illiers qui arrivait précisément dans cette direction sans avoir vu l'ennemi. La jonction opérée, les troupes revinrent coucher à Coléah.

Cette reconnaissance, dans un pays difficile et coupé de ravins profonds, s'est faite avec ordre et n'a donné lieu à aucun accident. Les Arabes, déconcertés de ces marches simultanées dans toutes les directions, avaient fui. Sept à huit cavaliers seulement furent aperçus; chargés à l'instant, ils abandonnèrent une vingtaine de bœufs et cinquante chèvres qu'ils conduisaient. Le 3 juillet, les troupes reprenaient leurs cantonnements; elles ont très-bien supporté les fatigues inséparables de ces sortes d'opérations.

— La division d'Oran, partie de Mostaganem le 7 juin avec un grand convoi pour Mascara, est rentrée à Mostaganem le 27. Elle a parcouru et ravagé une grande partie du territoire des Hachems, tribu qui a donné le jour et la puissance à Abd-el-Kader, et qui, en raison de sa force et de ses actes, peut être considérée comme la tribu dominante. Il était politique de lui faire sentir à son tour les atteintes de la guerre. Elle a été poursuivie pendant quelques jours jusqu'à la lisière du désert. Peut-être l'eût-on atteinte, si des soins plus pressants n'eussent ramené l'armée dans la plaine d'Egris.

L'occupation de Mascara ne peut être vraiment utile que si la garnison est assez forte pour rayonner et dominer le pays à 25 lieues à la ronde. Mais il est à peu près impossible d'alimenter par des convois venant de Mostaganem, qui est à quatre jours de marche, une division de 6 ou 700 hommes qu'il faudrait pour agir efficacement, si on ne trouve pas dans le pays même une grande partie des res-

sources, surtout en fourrages pour la cavalerie. C'est cette considération qui a fait suspendre la guerre en avant de Mascara, ou plutôt tenir l'épée d'une main et la faucille de l'autre; car il a fallu quelquefois combattre en moissonnant. Nos soldats ont mis la plus grande ardeur à ce travail. Ils comprenaient fort bien que ce n'était pas seulement moissonner, que c'était faire réellement la guerre; car c'était le seul moyen de rester en force à Mascara.

En huit jours, 2,500 quintaux métriques de grains et à peu près autant de paille sont entrés dans les magasins de cette place.

La division repart le 2 pour Mascara avec un grand convoi contenant, en outre, des vivres, des objets d'hôpitaux, des outils et ustensiles de tout genre pour l'établissement. Les moissons vont recommencer dans la belle plaine d'Egris, et, d'ici au 20 juillet, la division d'Oran donnera une nouvelle preuve de dévouement en faisant entrer dans Mascara 3 ou 4,000 quintaux métriques de froment et 5 ou 6,000 de paille. Elle n'aura pas moins mérité que dans les nombreux petits combats qu'elle a livrés pendant nos diverses marches, où les Arabes ont toujours éprouvé des pertes notables pendant que les nôtres étaient très-minimes.

TOULON, le 12 juillet 1841. — Le bateau à vapeur *le Papin*, commandé par M. Delestang, lieutenant de vaisseau, arrivé hier des îles d'Hyères où il a laissé l'escadre du vice-amiral Hugon, vient de repartir. Des informations puisées à bonne source nous permettent de donner pour certain que l'escadre d'évolution a reçu l'ordre de rentrer immédiatement à Toulon.

Le bateau à vapeur *le Cerbère*, arrivé samedi soir sur rade, venant d'Alger, a débarqué 102 militaires malades dont plusieurs officiers.

Le vent souffle avec violence de la partie nord-ouest, et nous éprouvons un froid assez vif pour la saison.

Chronique.

LYON.—Des désordres ont eu lieu mardi au café du Globe, situé place de la Préfecture, et dans lequel le propriétaire dudit café avait établi un orchestre et des chanteuses avec l'assentiment de la police. Cette autorisation, donnée la veille, a été retirée le lendemain, nous ne savons pourquoi, et le propriétaire du café n'a cru devoir tenir nul compte de la défense qui lui était faite, alors qu'un grand nombre d'établissements, notamment aux Célestins, jouissaient du privilège qui venait de lui être retiré, et la police a envahi le café et a voulu faire taire les chanteuses. Les consommateurs ont pris parti pour ces dernières et pour le limonadier. Il en est résulté un conflit; la mêlée est devenue générale; des voies de fait ont été exercées, et la police a requis la force armée pour faire évacuer le café, dans lequel plusieurs dégâts ont été commis, et d'où, assure-t-on, plusieurs pièces d'argenterie ont disparu.

Un déploiement de forces assez considérable a eu lieu, des arrestations ont été faites, et les habitants de la place ont pu se croire un instant en pleine émeute.

Hier la mairie a rendu et publié un arrêté par lequel se trouve généralisée la mesure violemment et prématurément appliquée au propriétaire du café du Globe.

— On annonce que M. Teisseire, receveur-général de la Drôme, est nommé receveur-général du département de l'Isère, en remplacement de M. Giroud.

— M. Victor de Laprade, un de nos jeunes poètes dont le nom est déjà connu, corrige en ce moment les épreuves d'un poème intitulé: *Psyché*, que M. Jules Labitte, éditeur à Paris, doit mettre en vente prochainement.

— M. de Belbeuf, pair de France et premier président de la cour royale de Lyon, est de retour de Paris.

— M. le ministre de la marine vient d'accorder à la bibliothèque de notre ville, sur la demande de M. le maire, la suite des cartes de l'hydrographie qui, au nombre de cent, complètent cette importante collection.

— Nous sommes priés d'annoncer que, le 15 octobre prochain, il sera ouvert, à l'école royale vétérinaire de Lyon, un concours pour la chaire de clinique, pathologie externe, chirurgie et maréchalier.

MM. les vétérinaires qui auraient intérêt à connaître le programme de ce concours pourront le consulter au secrétariat de la mairie.

— Pour satisfaire aux vœux émis par le conseil-général du Rhône, le conseil d'arrondissement et un grand nombre d'agriculteurs, le siège du comice agricole fixé à Thizy vient d'être transféré à Villefranche par un arrêté de préfecture en date du 1^{er} juillet.

DÉPARTEMENTS. — On écrit d'Ajaccio (Corse), 7 juillet :

« Nous avons assisté, jeudi dernier, à une des fêtes les plus belles qui aient jamais été données dans notre ville. C'était la façade de l'hôtel de la préfecture splendidement illuminée; une longue file de vases couverts de verdure et de fleurs ornant des deux côtés le grand escalier; la salle principale, les deux salons latéraux, décorés d'une manière à la fois élégante et riche; une profusion de lumières produisant le meilleur effet; une musique entraînante, que nous devions en partie à l'obligeance de M. le vice-amiral; un mélange pittoresque de costumes divers, de brillants uniformes militaires et civils. C'était surtout la plus charmante réunion de dames qu'il fût possible de voir, de jolies, d'éblouissantes toilettes, tout ce que le monde fashionable, en un mot, présente de plus distingué, de plus gracieux. Les habitants d'Ajaccio offraient cette fête à M. le vice-amiral Hugon et à MM. les officiers de son escadre. Elle a été acceptée avec une courtoisie pleine d'obligeance; les honneurs en ont été faits par nos autorités et par MM. les commissaires d'une manière tout-à-fait digne des hôtes que nous avions le bonheur de recevoir. On s'était efforcé de réunir tout ce qui peut rendre charmante une fête semblable. Il y avait profusion de toutes choses. La plus franche cordialité, la gaieté la plus aimable ont constamment animé le bal, et ce n'est qu'à cinq heures du matin que les danses ont cessé pour recommencer bientôt après à bord du vaisseau *le Diadème*.

» Le souvenir de cette fête restera long-temps dans nos cœurs. Nos imaginations seront à jamais frappées du spectacle imposant que nous avons été si heureux de contempler: de ce coup-d'œil vraiment magnifique d'une escadre de quatorze voiles et d'un bâtiment à vapeur mouillée dans no-

tre port si vaste et si beau. Toujours et partout, nos vœux les plus chers, nos sympathies les plus vives accompagneront son digne chef, ses braves officiers et ses braves marins. »
(Gazette du Midi.)

— On se préoccupait vivement depuis quelques jours à la bourse de Marseille de la faillite d'un banquier de la capitale occasionnée par la suspension des paiements de la maison M...., de Paris. On disait aussi que la maison M...., de Londres, et la maison M...., de San-Yago, avaient également suspendu. La maison M...., de Marseille, continuait à payer, malgré des nouvelles aussi défavorables, lorsque samedi dernier, sur un ordre transmis par le télégraphe, l'autorité judiciaire a fait apposer les scellés sur les livres et sur la caisse. Après l'arrivée du courrier de Paris, le bruit a couru que deux des frères M.... avaient été arrêtés sur la frontière belge et ramenés à Paris. Cet événement a fait l'objet de toutes les conversations pendant la journée de samedi dernier. (Sémaphore.)

Etat des ouvrages envoyés à M. le maire de Lyon pour la bibliothèque administrative de cette ville.

Girard. — Description des ouvrages à exécuter pour la distribution des eaux du canal de l'Ourcq dans Paris; recherches sur les eaux publiques; mémoire sur le canal de l'Ourcq.

Prony et Tarbé. — Rapport sur le canal de l'Ourcq.

Poterlet. — Code des dessèchements.

Coli. — Mémoire sur la navigation de l'Ourcq.

De Prony. — Marais-Pontins.

Brisson. — Système de la navigation intérieure.

Mallet. — Eaux de Paris; délibération de la compagnie des quatre canaux contre le canal de dérivation de la rivière de l'Ourcq.

Ducros. — Mémoire sur les quantités d'eau qu'exigent les canaux de navigation.

Bruyères. — Moyens de fournir l'eau à Paris.

Genceys. — Essai sur les moyens de conduire, d'élever et de distribuer les eaux.

Nadault-Buffon. — Des usines sur les cours d'eau.

Surrel. — Etude sur les torrents des Hautes-Alpes.

Ministère des travaux publics. — Documents sur les canaux, 1840; statistique des ports maritimes de commerce.

Nassenfratz. — Art de calciner la pierre.

Vicat. — Résumé de connaissances actuelles sur les mortiers et ciments calcaires; notes sur la fabrication des mortiers; nouveau mémoire sur les ciments et mortiers calcaires; recherches chimiques et pratiques, etc.

Devillefosse. — Des combustibles minéraux; des mines à fer de la France; des métaux en France.

Dufrenoy et Elie de Beaumont. — Voyage en Angleterre; mémoire pour servir à la description géologique de la France (tome 1^{er}).

Lefroy. — Mémoire sur les fourneaux fumivores.

Bineau. — Rapport sur l'emploi de la tourbe pour le puddlage de la fonte et le travail du four à réverbère dans les forges d'Ichoux (Landes).

Leplay. — Itinéraire d'un voyage en Espagne.

Combes. — Mémoire sur l'exploitation des comtés de Cornwall et de Devon; mémoire et note additive (2 vol.).

Lecocq. — Notice sur les expériences relatives à l'emploi de l'air chaud dans les forges de serrurerie.

Dufrénoy. — Rapport sur l'emploi de l'air chaud dans les usines à fer de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Direction des ponts et chaussées et des mines, et ministère des travaux publics. — Résumé des travaux statistiques de l'administration des mines, pour les années 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839 et 1840.

Gallois. — Chemins de fer en Angleterre.

Andelle. — Considérations sur les chemins de fer.

De Marivault. — Des chemins de fer.

Seguin aîné. — De l'influence des chemins de fer.

Héricart de Thury. — Rapport sur les puits artésiens; programme sur les puits forés.

De Prony. — Rapport sur la nouvelle et l'ancienne machine à vapeur du Gros-Caillou.

Seguin. — Des ponts en fil de fer.

Polonceau. — Notice sur le nouveau système de ponts en fonte suivi dans la construction du pont du Carrousel.

Navier. — Considérations sur les principes de la police du roulage et sur les travaux d'entretien des routes.

Morin. — Expériences sur les roues hydrauliques.

Ravinet. — Deuxième supplément au code des ponts et chaussées.

Direction générale des ponts et chaussées et ministère des travaux publics. — Mémoire sur le projet d'un chemin de fer de Paris à Orléans, par M. de Fontaine. — Mémoire sur le projet d'un chemin de fer de Lyon à Marseille, par M. Kermaingant. — Mémoire sur le projet d'un chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe, par M. de Fontaine. — Exposé général des études faites pour le tracé des chemins de fer de Paris en Belgique et en Angleterre, présenté par M. Vallée. — Recueil de documents statistiques, routes royales et départementales. — Situation des travaux des ponts et chaussées (années 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840; 7 vol.).

Michel Chevalier. — Histoire et description des voies de communication aux Etats-Unis (1^{re} partie).

Poussin. — Travaux d'amélioration projetés ou exécutés aux Etats-Unis.

Paris, le 13 juillet 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il n'est personne au monde qui ignore les turpitudes et les cruautés des Anglais dans tous les événements politiques et dans toutes les guerres où ils ont figuré. Cependant, le croirait-on? les ministres de ce peuple-là osent nous accuser d'inhumanité et se mettre en comparaison avec nous en vantant leur clémence: Il faudrait prendre en pitié ces déclamations ridicules, si elles n'étaient aggravées par la position de celui qui s'y est livré et par les circonstances au milieu desquelles elles ont été proférées. Voici ce que lord Palmerston a dit de nous à une réunion d'électeurs :

« En Afrique, l'armée française, je suis peiné de le dire, s'est déshonorée par la nature de ses opérations. Les Français attaquent à l'improviste les habitants de la campagne; ils emmènent en captivité les femmes et les enfants, et tuent tout homme qui ne peut prendre la fuite; ils enlèvent les troupeaux et les chevaux des indigènes, détruisent les moissons sur pied et brûlent tout ce qu'ils ne peuvent emporter, etc. »

Et c'est au moment où nos ministres vont renouer leur fatale alliance avec le gouvernement britannique et se flattent de rentrer *la tête haute* dans le concert européen, que le ministre des affaires étrangères de l'Angleterre parle ainsi de la France!

Extérieur.

ESPAGNE.—La situation est toujours la même ; tous les employés civils et militaires demandent à grands cris que le gouvernement vienne à leur secours, et, comme je vous le disais dans ma dernière lettre, il n'a pas un maravedis. Le ministère en est réduit à accepter les offres qu'on voudra bien lui faire, à quelques conditions que ce soit.

Les paroles prononcées à la chambre des députés par M. Olozaga, dans la discussion du budget de 1841, résumant du reste parfaitement la situation : « Sans argent, a-t-il dit, il est impossible de gouverner, et il est inutile de songer à se procurer de l'argent sur les contributions qui courent, car leur produit est depuis long-temps engagé ou consommé. »

— Une lettre particulière de Ternel annonce qu'une bande de 70 factieux, dont une quinzaine à cheval, a été signalée dans cette province ; l'un d'eux, qu'on suppose l'auteur de plusieurs crimes, a été arrêté par la garde nationale d'Alcala de la Selva.

— La révolte d'Allucemas, qui a duré huit jours, pendant lesquels plusieurs officiers et sous-officiers de la garnison ont été massacrés, la ville livrée au pillage, et les excès les plus affreux exercés sur les habitants des deux sexes, est enfin terminée. Le capitaine-général de Grenade a fait immédiatement fusiller les chefs de la révolte.

— Le journal démocratique l'*Huracan* a été acquitté le 28 juin, par le jury de Madrid, de l'accusation portée contre lui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la reine.

— Le projet de loi pour la vente des biens du clergé contient les dispositions suivantes :

« La vente aura lieu aux enchères publiques.

» Le prix sera payé en quatre parties égales, dont l'une immédiatement après l'adjudication et les trois autres dans le délai d'une année chacune.

» Le paiement se composera de 16 p. 0/0 en espèces métalliques, 32 p. 0/0 en titres du 5 ou 4 p. 0/0, 32 p. 0/0 en coupons du 3 p. 0/0 capitalisés, 20 p. 0/0 de la dette sans intérêt, ainsi qu'elle est établie.

— On écrit de Saragosse, le 3 juillet :

« La détention des chanoines dans le château-fort d'Aljaferia, qui aurait provoqué sans nul doute, il y a quelques années, une émeute populaire, est envisagée par les habitants avec une complète indifférence. L'instruction de leur procès suit la marche ordinaire de la justice, et nous sommes convaincus aujourd'hui que nos autorités sauront déjouer et poursuivre tous les complots tramés contre la liberté et la paix de l'Espagne. »

— Un incendie terrible a éclaté le 23 juin dans la ville de Fuentes. Cent dix maisons sont devenues la proie des flammes. Une souscription a été ouverte dans la province pour venir au secours d'un grand nombre de familles que cet épouvantable désastre laisse dans la plus profonde misère. (Sentinelle des Pyrénées.)

Variétés.

La mesure (1) proposée par les grands propriétaires de quelques forêts qui subsistent encore en France est de nature à soulever une des grandes questions industrielles de notre époque, au sujet des graves inconvénients qu'entraînera toute disposition qui ne tendra pas à être à l'avenir conservatrice des forêts. Une semblable question pourrait être la matière de plusieurs volumes, et c'est servir l'intérêt du pays que d'en provoquer la discussion par quelques réflexions sur l'influence fatale qu'a exercée à la fois sur l'industrie et sur l'agriculture la dévastation des bois.

Les deux essences les plus répandues et les plus exploitées sont les pins et les chênes, les uns sur les hautes montagnes, les autres dans les pays de plaines et de plateaux.

Or, on se demande, en parcourant la Bourgogne et le Berry, ce que sont devenues ces immenses forêts de chênes qui, il y a cent ans encore, fournissaient de magnifiques pièces de charpente à la construction, et aux forges des charbons qui permettaient de traiter uniquement au bois le minerai de fer, procédé incontestablement supérieur à celui de la houille pour la pureté et la ténacité des produits.

Les plateaux du Jura n'ont-ils pas subi une dévastation aussi rapide ? Et n'est-ce pas un désastre pour l'industrie de songer que, même dans les Pyrénées, les forêts de hêtres peuvent à peine suffire aux propriétaires actuels des forges à la catalane établies dans le département de l'Arriège ?

Faut-il quelques chiffres pour établir ces faits incontestables ?

Eh bien ! on saura qu'au milieu du Berry, à la belle fonderie de Torteron qui alimente les forges de Fourchambot, le prix du charbon de bois s'élève actuellement à 8 f. les 100 kilog., tandis qu'un pareil poids de coke venant de Rive-de-Gier n'y coûte que 4 f. ; que, dans l'Arriège, il se consomme, dans chacune des forges de la vallée de Vicdessos et par feu, dix sacs de charbon de bois à 4 f. le sac, lequel ne pèse que 47 kilog., si bien que, dans le prix de revient de 163 kilog. de fer que produit un seul feu, le charbon entre pour les deux tiers ; car ce prix ne s'élève qu'à 62 f. 44 c. dont 40 f. pour le charbon.

Mais peut-on croire qu'à de semblables prix les propriétaires des forêts ne réalisent pas de grands bénéfices ? Non, certes, surtout si l'on veut examiner consciencieusement quel est le prix de revient du charbon dans ces différents pays.

Dans la Meuse et les Ardennes, un stère et quart de bois rend à peu près 100 kilogrammes de charbon ; voici le prix de ce charbon, rendu à un kilomètre de distance de la forêt :

Abatage jusqu'au cordage.	0,50
Transport par kilomètre.	0,10 à 0,15 (en pays plat).
	0,25 (en pays montagn.)

Disposition des bois dans la meule et surveillance.	0,25 à 0,30
Transport du charbon, par kilomètre.	0,05 à 0,08

100 kil. de charbon revient	1,43
-----------------------------	------

Il y a peu de différence de ces prix à ceux du Berry, la main-d'œuvre étant à peu près également rétribuée.

Donc, dans le Berry où l'on vend le charbon 8 fr. au milieu des forêts, le stère de menu bois de chauffage non abattu (taillis et petits rondins) peut être estimé au taux de 6 fr. 30 c.

Dira-t-on que cette cherté elle-même des bois les fera exclure du traitement des minerais et du chauffage domestique, et provoquera une baisse dans les prix du charbon de bois par la concurrence victorieuse de nos houillères ?

Que nos grands propriétaires se rassurent, il n'en sera pas ainsi ; car, quelle que soit la modicité du prix que pourra atteindre le fer marchand fabriqué à la houille, les fers au bois, qui sont indispensables pour une foule d'usages tels que la fabrication des aciers, resteront toujours cotés aux prix élevés où ils sont actuellement, peut que l'extension prise depuis quelques années par les aciéries ne peut qu'augmenter.

Il s'est vendu à Lyon du fer à la houille à raison de 30 fr. les 100 kilogrammes, tandis que les fers au bois y sont cotés à 60 et 70 fr. ! Les fers catalans se vendent dans le pays 40 à 45 fr., et l'on a offert, comme chose rare, d'en rendre à Marseille à raison de 45 fr.

Et ne sait-on pas partout que la malheureuse direction qui a été imprimée sur certains points à l'industrie houillère a entravé sa

(1) Augmentation du droit d'octroi sur la houille.

l'accroître, — la chose est difficile cependant, car le mécontentement a atteint les dernières limites, — M. Guizot en saisira les moyens. Son impopularité sera si complète après cela, qu'il pourra se reposer avec orgueil dans la triste gloire que toute sa vie il a rêvée.

On lit dans une correspondance anglaise du 10 juillet :

La question des emprunts qui s'agit en ce moment sur les différents points de l'Europe révèle un malaise, un besoin de se fortifier, de se prémunir. Ainsi, le *statu quo* n'offre plus de garantie solide. M. de Metternich le juge ainsi ; il voit poindre à l'horizon un indice d'orage. La Russie, plus impatiente, organise et s'appête ; la Prusse concentre les intérêts allemands ; la France, qui devrait donner une des plus puissantes impulsions à la balance européenne, reste paralysée. C'est un malheur pour l'Europe, une humiliation pour une grande nation.

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* :

La santé de M. de La Mennais donne toujours quelques inquiétudes à ses nombreux admirateurs. L'illustre écrivain est renfermé dans une chambre qui n'a que six pieds de haut tout au plus et qui est sous les combles de la prison de Sainte-Pélagie. Tous les soirs, on renferme sous les verroux M. de La Mennais qui serait dans l'impossibilité de se procurer le moindre secours s'il était surpris pendant la nuit par une crise violente. Si les égards que le gouvernement devrait avoir pour la faible santé et l'âge de M. de La Mennais manquent à l'habile écrivain détenu en ce moment dans la prison de Sainte-Pélagie, les visites de ses amis le consolent de ces brutalités du pouvoir. Hier, c'était fête à Sainte-Pélagie : Béranger, notre poète national, venait rendre visite à M. de La Mennais dans ces lieux où il a été renfermé sous la Restauration, et qu'il eût probablement encore honorés de sa captivité sous le gouvernement actuel s'il ne s'était condamné au silence. Le grand poète a été accueilli par les détenus avec l'empressement que commande son beau talent et son noble caractère. Il a été, pour eux tous, charmant de bonhomie affectueuse et de consolations délicates.

Nouvelles Diverses.

La ménagerie du muséum d'histoire naturelle de Paris, qui, pour la plupart des nombreux visiteurs attirés chaque jour par ses richesses, ne semble avoir été créée que dans le but de satisfaire cette curiosité qu'ont toujours excitée les productions des contrées lointaines, a de plus une destination scientifique bien autrement importante. C'est, en effet, par les observations que les naturalistes ont pu faire sur les animaux vivants qu'elle a possédés ou feront sur ceux qu'elle possède en ce moment, que beaucoup de problèmes ont été résolus, et que beaucoup d'autres encore obtiendront une solution impossible à espérer de l'étude seule de la nature morte. Le fait tout récent de l'éclosion des œufs du serpent boa est une nouvelle preuve de l'exactitude de cette assertion. Ainsi, on s'est assuré que la mère, quoique ne développant pas de chaleur, se place cependant sur ses œufs, comme le fait un oiseau qui couve, les défendant contre la main qui voulait les prendre, et conservant autour d'eux la température élevée à laquelle ils ont été maintenus pendant tout le temps de cette sorte d'incubation bien différente de celle des oiseaux qui jouissent de la propriété d'échauffer leurs œufs par eux-mêmes. Les reptiles, en qualité d'animaux à sang froid, n'ont d'autre température que celle du milieu dans lequel ils vivent. Or, ici la mère, devenant chaude comme le fond de la boîte où elle était renfermée, contribuait à établir pour tous les œufs une égalité de température favorable au développement de tous. De quinze cependant qu'elle avait pondus, huit seulement sont éclos ; c'est le cinquanteseptième jour après la ponte qu'a eu lieu l'éclosion du premier. A partir de ce moment, la mère s'est éloignée et a mangé, ce qui ne lui était point arrivé depuis deux mois ; elle a fait son repas d'un lapin de moyenne taille et de deux kilogrammes de viande de bœuf.

En quatre jours, et à des intervalles différents, tous ces jeunes serpents sont sortis de leur coque qu'ils ont fendue avec assez de difficulté.

A peine nés, déjà longs de cinquante-cinq à soixante centimètres, gros comme la couleuvre ordinaire et paraissant avoir l'usage de tous leurs organes des sens, ils ont exécuté des mouvements avec beaucoup d'agilité et ont cherché à mordre ou plutôt à pincer avec leurs mâchoires.

Régulièrement tachetés et semblables en tout à leur mère, ils semblent devoir se bien développer, et l'étude de leur accroissement offrira beaucoup d'intérêt, car peut-être y trouvera-t-on quelques indications qui, bien observées, puissent plus tard servir à la détermination de l'âge chez ces animaux. Hâtons-nous, au reste, de dissiper les inquiétudes que pourrait faire naître cette multiplication d'animaux regardés comme nuisibles, en rappelant que les pithons ou boas n'ont pas de crochets à venin, et que d'ailleurs, originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, leur naturalisation dans nos climats sera toujours impossible.

Les environs de Châteauroux viennent de fournir à la ménagerie une grande couleuvre élégante et gracieuse dans ses mouvements, longue d'un mètre quinze centimètres, d'une jolie teinte vert foncé en dessus et vert jaunâtre en dessous, pointillé de blanc. Son nom nous reporte aux temps de la mythologie : c'est la couleuvre d'Esculape, en l'honneur de laquelle les habitants d'Epidauré, ville du Péloponnèse célèbre dans les fastes de la médecine antique, avaient élevé un temple au milieu d'un bois sacré.

Les hommages rendus à la divinité étaient partagés entre ce serpent et Esculape ; il devint ensuite le principal des symboles dont était entouré le dieu de la médecine, qui avait été adoré d'abord sous la forme de ce reptile lorsqu'on commença à lui dresser des autels.

Privée aujourd'hui de son caractère divin, la couleuvre d'Esculape n'a plus qu'une célébrité historique qui rend sa possession intéressante pour le naturaliste, mais qui ne lui vaut même pas d'être exceptée de cette espèce d'horreur instinctive qu'inspirent en général les reptiles ; elle ne saurait non plus la préserver du bâton des villageois, qui ne voient en elle que l'animal pervers dont parle La Fontaine.

— Des bateliers ont retiré ces jours derniers de la Seine une jeune femme d'une grande beauté qui n'avait cessé de vivre que depuis quelques instants. Elle était vêtue d'une robe de satin noir et portait un collier de diamants d'un très-grand prix. Aucun indice n'a pu faire découvrir sa famille ou sa demeure, et l'on porte à croire qu'une passion fatale est la cause de ce triste événement.

— Plusieurs tremblements de terre ont eu lieu dans les Abruzzes (Italie) pendant le mois de juin. Le 9 de ce mois, la commune de Torre di Passeri, dans la première Abruzzi ultérieure, éprouva sept secousses avec un mouvement ondulatoire dirigé du couchant au levant ; la plus forte dura 22 secondes. Il en résulta beaucoup de frayeur pour les habitants et des dommages aux murs de quelques maisons, sans autre accident. La même nuit, le tremblement de terre se fit sentir à Alano, Britolli, Castiglione alla Pescara. Su mone, dans la seconde Abruzzi ultérieure, fut épuvante, le 16, par d'autres secousses, mais il n'y eut pas de dommages. Il n'en fut pas ainsi dans l'Abruzzi cétérieure ; de nombreux édifices souffrirent considérablement dans ces communes, et deux maisons furent renversées à Tarente. Par bonheur, aucun habitant n'a été victime de ce fléau.

— Il se passe dans le monde administratif de singulières choses. Depuis la révolution de juillet, M. Siméon a été nommé trois fois préfet et changé deux fois de préfecture pour le même motif. Nommé préfet des Vosges, il occupait sa préfecture à l'Opéra et n'avait pas même daigné se montrer dans son département. Sur les vives instances de ses administrés, M. Siméon fut nommé à la préfecture d'Orléans ; il ne fit qu'y paraître et revint bientôt à Paris. Enfin on l'envoya à Amiens en lui faisant promettre qu'il ne reviendrait pas dans la capitale ; il a tenu parole, car il vient de prendre ses passeports pour l'Allemagne. Voilà ce qu'on appelle administrer.

— Par ordonnance du roi en date du 12 juillet 1841, sur le rapport du ministre de la marine, ont été nommés dans le corps royal de la marine, savoir : Au grade de vice-amiral, MM. les contre-amiraux Dupotet, en remplacement de M. le comte Jacob, admis à la deuxième section du cadre des vice-amiraux ; Arnoux-Dessauls, en remplacement de M. Halgan, id. ; Leblanc, en remplacement de M. Jurien-Lagravière, id. ; Lalande, en remplacement de M. Bergeret, id.

Au grade de contre-amiral, MM. les capitaines de vaisseau Gautier, en remplacement de M. Botherel de la Bretonnière, admis à la deuxième section du cadre des contre-amiraux ; Rigodit, en remplacement de M. Cuvillier, id. ; Gourbeyre, en remplacement de M. Dupotet ; Kerdrain, en remplacement de M. Arnoux-Dessauls, id. ; Dupetit-Thouars, en remplacement de M. Leblanc ; Laplace, en remplacement de M. Lalande.

— Par ordonnance du roi en date du même jour, M. le vice-amiral Charles Baudin a été nommé préfet du 5^e arrondissement maritime, à Toulon.

— Léopold, roi des Belges, est attendu le 24 à Paris ; le prince Albert, mari de la reine d'Angleterre, doit, dit-on, l'accompagner.

— Une note du 22 juin prescrit, pour la petite tenue des officiers de santé militaires, des changements qui ont pour objet de faire toujours facilement reconnaître le grade et la profession de ces officiers.

— Il est encore question de réunir à Paris, à l'occasion des fêtes de juillet, tous les régiments de nouvelle formation. Dans une revue de toutes les troupes comprises dans la 1^{re} division militaire, les drapeaux seraient distribués aux régiments de nouvelle formation. On assure que la garde nationale ne sera pas convoquée pour cette revue.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET.

5 0/0, 115 00 ; 4 1/2 0/0, 104 60 ; 4 0/0, 99 25 ; 3 0/0, 76 65 ; banque, 3185 00 ; obligations de Paris, 1272 50 ; Naples, 102 90 ; dette active d'Espagne, 22 0/0 ; Etats Romains, 000 00 ; 5 0/0 belge, 102 0/0 ; 3 0/0 belge, 00 00 ; banque belge, 767 50 ; Caisse Lafitte, 0000 00, 0000 00.

Le *Courrier Français*, dans un article où il commente le discours de lord Palmerston aux électeurs, s'exprime en ces termes :

L'injure est telle, et elle vient de si haut lieu, que nous ne sommes pas libres de la dédaigner. Les paroles qu'un ministre prononce publiquement, en s'adressant à une réunion de citoyens pour avoir de l'écho, sont un acte de gouvernement dont il fait partie ; et lorsque cet acte porte un caractère évident d'hostilité contre un gouvernement étranger, la puissance qui se trouve ainsi provoquée doit à son propre honneur de réclamer sur-le-champ des explications.

Ce que l'armée française fait en Afrique, elle le fait par l'ordre du ministère et en suivant le drapeau dont la garde lui est confiée. Lord Palmerston n'a donc pu calomnier nos braves soldats sans insulter le gouvernement et la nation avec lui. De pareilles agresses ne sauraient être passées sous silence. Il faut que l'on sache si le cabinet anglais prend l'offense à son compte, ou s'il la désavoue comme une saillie entièrement personnelle à l'orateur de Tiverton. Le capitaine d'un bâtiment de l'état ayant fait feu, par mégarde, sur un vaisseau portant le pavillon britannique, la France a spontanément offert des explications et a pensionné le matelot qui avait été blessé ; et l'injure que nous adresse un ministre de la Grande-Bretagne ne serait pas ressentie aussi vivement que peut l'être un accident de mer ! Notre gouvernement doit se montrer susceptible pour lui-même, s'il veut qu'on l'excuse d'honorer la susceptibilité des cabinets étrangers. Le discours de lord Palmerston est un outrage qui appelle une réparation ; nous espérons que M. Guizot l'exigera. Il y a des cas où la faiblesse serait une trahison.

Une question de liberté religieuse que la cour de cassation a déjà résolue va de nouveau être soumise à cette cour. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

La garde nationale de Blangy avait été commandée le 13 juin pour les processions de la Fête-Dieu ; mais il paraît qu'à Blangy, comme dans bien d'autres communes de France, ce service n'est guère du goût des gardes nationaux, car un grand nombre manquèrent à l'appel. En conséquence, le conseil de discipline s'est réuni samedi dernier pour juger les délinquants.

Quatre officiers ont été condamnés à la réprimande, soixante gardes nationaux à la même peine, cinq ou six autres à un jour de prison, parce qu'un premier manquement avait été constaté contre eux.

Mais cette affaire n'en restera pas là. On dit que tous les citoyens condamnés se proposent de se pourvoir en cassation, et nous espérons que l'étrange décision du conseil de discipline sera annulée.

En effet, la grave question que soulèvera ce pourvoi n'est pas nouvelle ; elle s'est déjà présentée devant la cour de cassation, et elle a été résolue en faveur de la liberté religieuse.

Nous lisons dans le *Pays* qui paraît à Auch :

Par décision de la cour royale d'Agen, le journal de la préfecture du Gers fera exclusivement les insertions judiciaires d'Auch, Lectoure et Lombez. Ainsi, dans le ressort, il sera porté tout le préjudice possible à la presse de l'opposition.

Sur tous les points de la France, dit un journal, les mesures fiscales du pouvoir éprouvent les obstacles les plus graves. Les départements sont livrés à la plus vive irritation. Les désordres qui ont éclaté à Toulouse menacent de s'étendre dans le Midi. Le malaise est partout ; l'opinion publique s'alarme. Ne fera-t-on rien pour calmer cette effervescence ?

Pour la calmer ! M. Guizot s'en gardera bien. S'il est possible de

marche, et que c'est avec une grande peine que les exploitants actuels luttent contre des préventions de toutes sortes, sans compter les énormes dépenses qu'entraînent pour eux l'abattage de la houille dans des excavations mal préparées et d'un danger imminent pour les ouvriers!

Veut-on renouveler à Rive-de-Gier le déplorable spectacle d'une population entière de mineurs sans ouvrage et criant la faim, sans doute afin de servir de parallèle à celui des ouvriers fondeurs et maréchaux de Paris obligés de payer leur combustible à des prix exagérés?

Nous avons parlé du prix énorme des charbons de bois, et nous croyons avoir prouvé que ce serait un malheur pour le pays s'ils étaient susceptibles d'augmentation.

Un fait important que nous devons rappeler, c'est la malheureuse dévastation des forêts qui, loin d'être un bienfait pour l'agriculture, ne peut qu'entraîner la ruine certaine de quelques contrées de la France.

Pour bien apprécier où peut conduire un pareil système, empruntons à l'ouvrage remarquable publié par M. de la Doucette, sur le département des Hautes-Alpes dont il fut pendant long-temps le préfet et où son administration a laissé de si beaux souvenirs, les quelques lignes suivantes sur le val du Dévoluy, pays où l'hiver dure sept à huit mois, et où l'espèce humaine ne vit que par artifice.

« Remarquez, dit-il, avant d'entrer dans la Cluse, ce rocher aride; c'était autrefois une montagne boisée et gazonnée. Cette commune n'a plus qu'une de ses forêts; encore, si elle existe, c'est qu'avant la révolution les chartreux y avaient des droits; mais tous les ans on y fait des planches et des lattes, on y abat les plus beaux arbres et les plus à portée, sans s'embarrasser de ceux qui sont sur le retour et d'un accès difficile. On y coupe les jeunes pousses du hêtre; on y en fait 3,000 charges et on les met à la dis-

position des chèvres. On y essarte sans cesse, et il faut une vigilance très-active de la part des gardes pour empêcher que dans peu d'années on n'y trouve plus que des buissons épars sur des rochers et entourés de champs ingrats et pierreux. Ce malheur aurait été évité par la résolution qu'avait prise le gouvernement de vendre cette forêt royale; j'en ai fait sentir, comme ancien administrateur, les graves inconvénients; on l'a retirée du cahier des aliénations, et l'on se propose de veiller d'une manière spéciale à la conservation des bois *desquels dépend en partie le salut de la contrée*. En 1814 et 1823, des avalanches ont ici détruit plusieurs maisons. »

On lit plus bas :
« Voici le hameau qu'on nomme Le Festre, parce qu'il est le plus élevé du canton. Là aussi sont des masures délaissées; on n'y voit plus que trois familles qui seront obligées de fuir si on ne les aide à reconstruire un aqueduc pour dériver d'une source l'eau qui leur manque. Ce bassin ne serait pas désagréable si l'œil s'y reposait sur des arbres et des prairies; mais, comme il est sillonné par des ravins, les déchéirements du sol, les encombrements de pierres, on manque entièrement de combustible dans la malheureuse commune d'Agnières. »

« Qu'est devenue la forêt de Laye qui s'étendait en la partie orientale de son territoire? Pour en attester l'existence, il faut la tradition et la vue des énormes poutres de plusieurs maisons de ce village. Nulle part les propriétés ne sont à si vil prix et l'impôt proportionnellement plus excessif; l'usure n'y peut mieux être comparée qu'à un vautour! »

Sérieusement, serait-ce en présence de pareils faits qu'on voudrait augmenter en France la consommation du bois?

De la destruction des forêts vient la destruction du sol. Les eaux, retenues jusque-là dans les racines des arbres, s'écoulaient progressivement et ne creusaient point de ces larges ravins où, réunies torrentiellement, elles viennent tout-à-coup augmenter dans une pro-

portion effrayante et anormale le volume des eaux des rivières et des fleuves et désoler ainsi les contrées riches et prospères où coulent ces fleuves par des inondations inconnues de mémoire d'homme.

En présence de pareils faits, n'est-on pas autorisé à demander aux chambres une loi organique sur la conservation des forêts, tendant à maintenir et même à augmenter la production, en France, des essences de chêne, de hêtre, et celles si délicates de pins silvestres dont les graines ont besoin de pousser à l'abri des orages et sous l'ombre des grands arbres?

Nous croyons avoir démontré, dans les considérations rapides que nous venons de développer, la convenance et même l'urgence impérieuse de cette loi qui, sans porter atteinte à aucun intérêt privé, serait parfaitement conforme aux véritables intérêts du pays.

P. LEPELLETIER.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. FRITZ donne des leçons d'allemand, de hollandais, d'espagnol et de français; et, pour les dernières, il se recommande surtout aux jeunes gens qui viennent en France avec de faibles notions de cette langue, puisqu'il est à la fois grammairien allemand et français. M. Fritz va en ville l'après-midi; mais, durant la matinée et la soirée, il professe chez lui, rue Henri, n° 4. Il enseigne d'après une méthode aussi promptement que sûre, et s'engage à terminer les cours d'allemand et de français en sept mois, si l'on prend leçon tous les jours, et si la leçon, étant collective, ne s'étend qu'à trois élèves. Quant à l'espagnol, les cours sont de quatre mois seulement pour les personnes qui ont étudié le latin. Le même professeur donne des leçons de géographie descriptive et commerciale, dont il se propose d'avoir des cours publics cet hiver, à l'instar de ceux dirigés par M. Cortembert, à Paris.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, N° 14.

A vendre de gré à gré.

La grande et belle terre de Maillat, située sur la commune du même nom, près de Nantua, composée d'une habitation de maître richement meublée, avec toutes les dépendances désirables, de 90 hectares de prés première qualité, parfaitement arrosés, de 22 hectares de terres à blé, de 72 hectares de bois moitié taillis, aménagés à trente ans, et de 10 hectares de pâturages.

L'industrie pourrait tirer un parti très-avantageux des eaux puissantes et abondantes qui dépendent de la propriété.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à MM. Thonnerieux père et fils, grande rue Mercière, n° 35, et audit M^e Morand. (5084)

A vendre ou à louer de suite.

Une filature de coton, sise à Saint-Claude (Jura), garnie de métiers mécaniques et de tous les accessoires nécessaires à cette industrie.

Cette filature est établie dans un beau vallon joignant la ville; les bâtiments en sont vastes et commodes, et elle marche par un grand cours d'eau considérable et intarissable, lequel est alimenté par une rivière.

S'adresser, pour les renseignements et conditions, à M. Osmond, grande rue des Capucins, n° 5, à Lyon, (9780)

(9767) A vendre pour cessation de commerce.

Un magasin de draperies, rouenneries et habillements confectionnés, très-bien achalandé, situé à Bourgoin, place d'Armes.

S'adresser à M^{lle} Biol, qui en est propriétaire. On donnera des facilités pour les paiements.

(4161) A céder pour cause de départ.

Un très-beau magasin de draperie, toilerie et nouveautés.

Ce magasin est situé sur la place du Marché, à Tournon, et possède une excellente clientèle.

Il pourrait se réduire, pour l'acheteur, à une somme de 15 à 16,000 fr.

S'adresser, pour traiter, à M. Casimir Reynaud, successeur de MM. Blachier-Dumaine.

(9787) A vendre pour cause de maladie.

Un fonds de confiseur-pâtissier, situé dans un quartier commerçant et le plus beau d'une grande ville près Lyon.

S'adresser à M. Wirig, pastilleur, place de la Préfecture, n° 13, au 3^e.

A vendre en gros ou en détail.

800 pièces indiennes de » f. 40 c. à 1 f. »
300 pièces mousseline-laine de 1 » à 1 75 c.
300 douzaines cravates d'été, assortiment de stoff, pékin, rachel, jaconas et mousselines imprimées, schalls et calicots; le tout à des prix très-modérés.

Rue Saint-Pierre, n° 4, au 1^{er}. (9681)

Baisse provisoire de Coke.

L'usine à gaz de Perrache, ayant une partie de Coke dans un magasin qu'elle veut vider pour l'agrandir, offre la vente de ce combustible aux prix suivants, pris à l'usine :

2 fr. 50 c. les cent kilog. pour les parties de 200 kil. et au-dessous.

2 fr. 25 c. les cent kilog. pour les parties de 200 kil. à 1,000 kil.

2 fr. les cent kilog. pour les parties de 1,000 kil. et au-dessus. (6806)

AVIS.—On demande chez M. NUBLAT, à Saint-Etienne, un **prote** capable de diriger une imprimerie; il aurait, indépendamment des appointements, un intérêt.

S'y adresser. (4162)

AVIS.—On fait voir tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, un **bœuf monstre** pesant 1,855 kilogrammes, et un **mouton** appartenant à M. Durand, de Dijon.

S'adresser rue de la Barre, hôtel d'Angleterre.— Prix des places : 25 c. et 10 c. (9773)

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

MM. CHARLES et ARBAN, pour satisfaire à la demande des personnes que le mauvais temps a privées d'assister au bal donné samedi dernier au bénéfice de M. CHERBLANC jeune, chef d'orchestre de l'établissement, donneront le samedi 17 juillet 1841, sans renvoi, un dernier

GRAND BAL ET FÊTE D'ÉTÉ.

L'orchestre, composé de quarante musiciens, exécutera pour la deuxième fois six quadrilles nouveaux.

A une heure, ouverture de *Lestocq* à grand orchestre.

Pendant l'intermède, feu d'artifice et embrasement du jardin par des feux de couleur.

La salle sera éclairée comme aux bals par souscription. — Le jardin sera orné d'une illumination nouvelle au gaz.

Prix d'entrée : un cavalier, 1 fr. — Les dames non munies de billets de faveur paieront 50 cent. (9786)

MALADIES SECRÈTES DRAGÉES de QUINOBAUME

Remède sans odeur, inventé par GOSSELIN, pharmacien-chimiste, et approuvé par l'Académie royale de Médecine, pour guérir en peu de jours les gonorrhées ou écoulements, et les fleurs blanches. — Dépôts à Lyon, à la pharmacie Vernet, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins. (2176—5710)

AVIS.—Les bureaux de MM. P.-A. PELLETREAU, entrepreneurs des trottoirs de la ville de Lyon, sont transférés place Louis XVI, n° 1, aux Brotteaux. (9777)

AVIS.—On demande un associé pouvant disposer d'une somme de 25 à 30,000 francs, payable en plusieurs époques, pour donner de l'extension à une industrie en pleine activité et sans concurrence. Cette somme serait assurée par des marchandises en magasin, et on pourrait offrir une place dans l'établissement si on le désirait. On donnera tous les renseignements et toutes les garanties avant de traiter.

S'adresser à M. Dulac, arbitre de commerce, place des Terreaux, nos 6 et 7, au 2^{me}. (9769)

ARDOISES D'ANGERS.

Les carrières d'Angers, qui jouissent depuis des siècles d'une célébrité justifiée par l'excellence de leur schiste ardoisier, viennent d'établir à Lyon un dépôt de leurs ardoises.

Ce dépôt doit introduire une heureuse innovation en nos départements de l'Est et du Sud quant aux habitudes et matériaux de construction.

Aucune sorte de couverture en effet ne présente les avantages de légèreté, de durée, de gracieux aspect et d'économie sur le prix de revient, qu'offrent celles qu'on exécute avec l'ardoise lisse, solide et souple des carrières d'Angers; mais jusqu'aujourd'hui ces ardoises, très-rarement et à grands frais amenées dans ce pays, étaient considérées comme un objet de luxe.

Elles vont être désormais d'un emploi facile dans les constructions, le bon goût autant que l'économie s'accordant à les conseiller; le perfectionnement des voies de communication permet aux carrières d'Angers d'expédier à peu de frais leurs ardoises à Lyon et de les faire vendre au même prix qu'à Angers, augmentées seulement du coût assez faible de leur transport.

S'adresser à MM. J. Page père et fils, négociants, port Neuville. (9708)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira vendredi 16 juillet, à quatre heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6724)

(2794) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de *Fayard* et *Blayn*, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMIL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2797)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2795)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.